

Conditions d'arrès

COLLÈGE DE DROIT

Le Collège de droit est destiné aux étudiants qui manifestent un vif intérêt pour le droit et la culture générale. La possibilité de suivre les enseignements de ce parcours dépend donc **des résultats obtenus, de la motivation et de l'ouverture** dont fait preuve le candidat.

Il compte au plus **30 étudiants**.

Le Collège de droit peut être intégré dès le premier semestre de la Licence 1.

Cependant, tout étudiant peut s'il le souhaite intégrer le Collège de droit à l'issue de la L1 ou de la L2 au regard des résultats acquis, de sa progression et de sa motivation.

Pour l'admission, un dossier de préinscription est demandé. Le candidat doit y intégrer les notes obtenues à l'examen, à l'issue du baccalauréat ou des semestres qu'il a effectués à la Faculté de droit. Une présélection est réalisée, qui devient définitive après une convocation éventuelle à un entretien.

Contacts

COLLÈGE DE DROIT

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :

Aurélien ANTOINE, Professeur des Universités
Vice-doyen chargé des relations internationales
et de la communication
Bureau B05

SCOLARITÉ :

Catherine FARCE
catherine.farce@univ-st-etienne.fr - 04 77 42 19 19



Retrouvez toutes nos actualités sur les réseaux sociaux !



LICENCE EN DROIT
COLLÈGE DE DROIT

↓
**COLLÈGE
DE DROIT**

Le parcours d'excellence
de la faculté de droit



Présentation

COLLÈGE DE DROIT

Le Collège de Droit correspond au parcours « Droit, Sociétés, Langues » de la Licence. Ouvert dès la première année de licence aux étudiants les plus motivés, après une sélection sur dossier selon les modalités et le calendrier annuel disponible sur le site de la Faculté de Droit (onglets « Formations » puis « Collège de droit »).

L'objectif du Collège de Droit est de proposer aux étudiants retenus **un renforcement des connaissances juridiques, en sciences politiques et en langues** (anglais tout particulièrement) indispensables à la poursuite d'un parcours universitaire au plus haut niveau et à la réussite des concours les plus exigeants.

Contrairement à des formations supérieures parfois trop généralistes, le Collège de Droit cumule deux avantages : **il garantit l'acquisition d'un savoir technique solide en droit, tout en valorisant des connaissances supplémentaires** en sciences politiques, en économie, en sociologie ou en philosophie.

Le parcours vise particulièrement à transmettre aux étudiants **une plus grande ouverture sur le monde et l'Europe**. La majeure partie des enseignements a ainsi une dimension internationale et européenne. La comparaison entre les différentes cultures politiques et juridiques européennes est un axe fort du Collège de Droit, tandis que les séminaires d'anglais juridique permettent de se familiariser avec un vocabulaire spécifique et le droit du common law (États-Unis et Royaume-Uni).

L'ouverture des étudiants se conçoit enfin vers le **monde professionnel** puisque chacun d'entre eux est destiné à suivre un stage en fin d'année, en France ou à l'étranger.

D'un point de vue méthodologique, **un suivi spécifique de l'étudiant est prévu** afin de l'accompagner dans le travail personnel restitué lors des heures de cours hebdomadaires. Ce suivi personnalisé par des enseignants expérimentés a pour but la poursuite des études en plus grande autonomie et dans l'optique d'exercer ultérieurement des fonctions d'encadrement.

Enseignements

LE PROGRAMME CI-DESSOUS CORRESPOND UNIQUEMENT AUX ENSEIGNEMENTS PROPRES AU COLLÈGE DE DROIT, QUI VIENNENT S'AJOUTER AU PROGRAMME DE LA LICENCE EN DROIT.

LICENCE 1	LICENCE 2	LICENCE 3
CULTURE POLITIQUE ET JURIDIQUE > 26h au premier semestre > 18h au second semestre	SÉMINAIRE CULTURE ET PHILOSOPHIE DU DROIT > 10h à chaque semestre SÉMINAIRE SCIENCE ET SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS > 10h à chaque semestre CONFÉRENCE D'ANGLAIS JURIDIQUE > 6h au second semestre	DROITS EUROPÉENS ET COMPARÉS > 24h à chaque semestre CONFÉRENCE D'ANGLAIS JURIDIQUE > 6h au second semestre
SÉMINAIRE GRANDES QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES > 10h à chaque semestre CONFÉRENCE D'ANGLAIS JURIDIQUE > 6h au second semestre		

Équipe

PÉDAGOGIQUE

Aurélien ANTOINE	Professeur des Universités
Anne-Sophie CHAMBOST	Professeur des Universités
Stéphane CAPORAL	Professeur des Universités
Mathieu COMBET	Maître de Conférences
Maryline GRANGE	Maître de Conférences
Daniel IMBERT-MAGAND	Maître de Conférences
Carole LOFFREDA	PRAG
Joël MORET-BAILLY	Professeur des Universités
Mouna MOUNCIF-MOUNGACHE	Maître de Conférences
Renaud PACOUD	PRAG
Éliette RUBI-CAVAGNA	Maître de Conférences
Aurélia SCHAHMANECHE	Maître de Conférences
Anastasia SOTIROPOULOU	Professeur des Universités